

La communication diplomatique

La communication est l'essence même du métier diplomatique. Le diplomate n'est qu'un agent de l'État parlant, sauf lorsqu'il informe ses propres autorités. Les ambassades n'ont pas perdu de leur pertinence avec l'implication de nouveaux acteurs dans le champ diplomatique, et restent des services d'information nécessaires qui permettent aux autorités de prendre des décisions en connaissance de cause. Que le monde soit noyé sous une communication permanente impose de ne pas rester en retrait et de participer en particulier aux réseaux dits sociaux, dont la nature cependant est difficilement adaptée à la communication diplomatique : le diplomate ne parle jamais en son nom et sa liberté de parole est bridée, parce qu'il n'est qu'un porte-parole. Le diplomate doit naviguer entre l'écueil de la communication purement institutionnelle, proche de la langue de bois – au risque de l'ennui et de l'inaudibilité – et la personnalisation au risque de la gaffe.

G. Rouet-L. Radut-Gaghi, *Communication et diplomatie plurielle*